



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 12 juin 2023 au 21, rue Prieur, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Étaient présents : Mesdames Myriam Sauvé, Véronique Lefebvre et Josée Grenier, conseillères, messieurs Michel Joly et Claude Lepage, conseillers, et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Brazeau, maire.

Était absent : Monsieur François Deschamps, conseiller

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes invités à participer à une session extraordinaire du Conseil municipal convoquée par monsieur le maire, Sylvain Brazeau, pour être tenue à l'édifice Gilles-Grenier au **21, rue Prieur, lundi, le 12 juin 2023, à 18h30.**

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

1. Introduction;
2. Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 277-2023-03 modifiant le règlement numéro 277-2023-01 décrétant les taux de taxation et de tarification pour l'année 2023 afin d'exclure la tarification en lien avec les matières recyclables et compostables de la classification établie et revoir la classification
3. Période de questions
4. Levée de la session extraordinaire du 12 juin 2023.

DONNÉ aux Coteaux, ce 7^e jour du mois de juin deux mille vingt-trois.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière

INTRODUCTION

Monsieur Sylvain Brazeau, maire, a ouvert l'assemblée à 18 h 30 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres de conseil pour former quorum.

23-06-8349 Adoption de l'ordre du jour

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 12 juin 2023.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 juin 2023 tel que présenté.

.... **ADOPTÉE**

Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 277-2023-03 modifiant le règlement numéro 277-2023-01 décrétant les taux de taxation et de tarification pour l'année 2023 afin d'exclure la tarification en lien avec les matières recyclables et compostables de la classification établie et revoir la classification établie

Les membres du conseil municipal, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement modifiant le règlement décrétant les taux de taxation et de tarification pour l'année 2023 ;
- dépose le projet de règlement numéro 277-2023-03 intitulé : Règlement numéro 277-2023-03 modifiant le règlement numéro 277-2023-01 décrétant les taux de taxation et de tarification pour l'année 2023 afin d'exclure la tarification en lien avec les matières recyclables et compostables de la classification établie et revoir la classification établie.

Période de questions

Aucune intervention.

23-06-8350 Levée de la séance extraordinaire du 12 juin 2023

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Que la séance extraordinaire du 12 juin 2023 soit levée à 18h35.

....ADOPTÉE

Sylvain Brazeau
Maire

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière